Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260526-2026_34-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 15** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le 26 du mois de mai, à vingt heures et quatorze minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Néant
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	THEBAULT Mélan

Délibération 2026-35

S.P.L. DINAN CAP FREHEL TOURISME : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL

VU le courrier du Président de la S.P.I. Cap Fréhel tourisme en date du 30 avril 2026 reçu en nos services ce même jour,

La Commune de Bobital figure, depuis novembre 2024, délibération 2024-78, parmi les actionnaires de la S.P.L. Dinan Cap Fréhel tourisme.

Dans ce cadre, sera organisée prochainement une Assemblée Spéciale réunissant l'ensemble des communes actionnaires, afin de procéder à l'élection du Président de cette Assemblée spéciale qui siège au Conseil d'Administration de la S.P.L.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents représentés :

DÉSIGNE un élu communal pour représenter la Commune de Bobital au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L. Dinan Cap Fréhel tourisme :

- **M. MOREL Alexandre**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260526-2026_34-DE

BOBITAL

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 26/05/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)